LA LETTRE DE L'AGGLO

● NUMÉRO 14 JUILLET/AOÛT 2014

agglomération
CÔTE BASQUE-ADOUR

L'AGGLO ENTRE DANS UNE NOUVELLE ÈRE

L'Hôtel d'Agglomération est situé avenue Foch à Bayonne.

2014 - 2020

© Agglo Côte Basque - Adour/JP.Plantey

UNE NOUVELLE PAGE DE L'INTERCOMMUNALITÉ S'OUVRE

Élu à la présidence de l'Agglomération Côte Basque – Adour, je souhaite avant tout rendre hommage aux personnalités politiques ayant assuré la destinée de cette belle institution et en premier lieu à ses pères fondateurs : Henri Grenet, Victor Mendiboure et Guy Petit, qui ont créé le District de Bayonne Anglet Biarritz en 1972.

Henri Grenet en a été à la tête durant 23 ans. Sous son ère, des équipements publics majeurs ont été créés et des réserves foncières opérées en vue de l'accueil de zones économiques.

En 1995, Alain Lamassoure a ensuite pris la relève. Sous l'ère de ce visionnaire, le District a mué en Communauté d'Agglomération en 2000.
Bénéficiant alors de la taxe professionnelle, la communauté a renforcé ses compétences.

Sous la mandature de Didier Borotra (2001-2008), 320 millions d'euros ont été investis afin de doter le territoire d'aménagements urbains, d'équipements touristiques et culturels de premier plan.

À partir de 2008, Jean Grenet s'est imposé en rassembleur, ouvrant la porte à Boucau et à Bidart afin de former l'Agglomération Côte Basque – Adour. Il a été, à mon sens, le précurseur d'une certaine modernité de l'intercommunalité.

Ce vent de modernité continuera de souffler au sein de cette assemblée. J'essaierai en effet d'être le président d'une Agglomération encore plus ouverte aux partenaires extérieurs, mais aussi aux citoyens. Il est utile que les habitants, les usagers de cet espace de vie s'approprient cette assemblée, laquelle œuvre au quotidien à assurer le devenir de leur territoire, à préserver leur qualité de vie, aussi bien économique, environnementale, sociale…

Je sais pouvoir m'appuyer sur des services administratifs dynamiques et des élus compétents et désireux de s'engager pour l'avenir de ce territoire. D'autant que s'ouvre aujourd'hui une nouvelle page de l'histoire de l'intercommunalité. Le vent de la démocratie directe a en effet soufflé fort. Pour la première fois de son histoire, les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel direct dans le cadre des municipales. Ils sont là parce que les électeurs en ont décidé ainsi.

De fait, pour accompagner ce nouveau souffle démocratique, j'ai souhaité, avec les élus qui m'entourent, ouvrir plus largement les portes de l'institution et jouer davantage sur la transversalité au sein des délégations des vice-présidents et des commissions, où sont débattus des dossiers d'importance pour l'avenir de ce territoire.

De plus, avec la réforme territoriale aujourd'hui engagée, la place des intercommunalités est confortée. L'Agglomération Côte Basque – Adour doit s'affirmer dans le rôle qu'elle aura à jouer pour le développement du Pays basque.
A l'heure d'écrire ce nouveau chapitre de l'intercommunalité, je peux assurer les citoyens du territoire de l'Agglomération, mais plus largement du bassin de vie, de mettre toute mon énergie au service de son rayonnement.
Vive l'Agglomération Côte Basque – Adour !

Jean-René ETCHEGARAY
PRÉSIDENT DE L'AGGLOMÉRATION CÔTE BASQUE – ADOUR

2014-2020

AGGLOMÉRATION CÔTE BASQUE-ADOUR

La Lettre de l'Agglo
Numéro 14 **JUILLET/AOÛT 2014**

Magazine d'information de l'Agglomération Côte Basque - Adour

Siège social
15, avenue Foch CS 88507
64185 Bayonne cedex

Courriel
communication@agglo-cotebasque.fr
Site internet :
www.agglo-cotebasque.fr

Directeur de la publication :
Jean-René Etchegaray,
président de l'Agglomération
Côte Basque - Adour

Directeur de la communication :
Roger Ruiz

Rédaction :
Valérie Josa
avec le soutien du service communication.

Exécution graphique :
Haritza

Crédits photos :
Ludovic Zeller, Jean-Philippe Plantey, archives Laëtitia Tomassi et Bertrand Lapègue.

Impression :
Imprimerie Cartonnages LARRÉ
ZI Saint-Etienne à Bayonne.

Traductions : Peio Heguy (basque), Aci Gasconha (gascon).

Dépôt légal : à parution

ISSN 2261-7418

Tirage : 78 000 exemplaires

La Lettre de l'Agglo est imprimée sur du papier issu de pâtes produites à partir de forêts gérées durablement (Programme européen de certification forestière) et avec des procédés respectant les normes en vigueur (Imprim'Vert/ISO9001/...)

Pour une meilleure distribution, pensez à identifier vos boîtes aux lettres.

2 **Édito de Jean René Etchegaray,** président de l'Agglomération Côte Basque - Adour.

4 **Entretien :** le nouveau président de l'Agglo Côte Basque-Adour revient sur les changements en termes de gouvernance, la réforme territoriale, le Projet d'agglomération.

6 **Trombinoscope** des élus de l'Agglo.

7 **Une nouvelle gouvernance en place.**

8 **L'Agglo** en ordre de marche.

9 **Le budget 2014** à la loupe.

10 **Présentation des vice-présidents,** des conseillers délégués et des conseillers communautaires de l'Agglomération.

14 **Infographie : zoom** sur le territoire de l'Agglomération.

17 **L'Agglo à votre service.**

18 **Zooms sur des compétences phares.**

22 **Tribunes.**

AggloCôteBasque

Agglo Côte Basque - Adour

LE PROJET D'AGGLOMÉRATION DONNERA LE CAP

© Agglo Côte Basque / L.Zeller

Jean-René Etchegaray préside l'Agglomération Côte Basque - Adour depuis le 10 avril 2014. Trois mois après son élection, le président évoque les changements en termes de gouvernance, la réforme territoriale, ou encore le Projet d'Agglomération qui dessinera les chantiers prioritaires à mener d'ici 2020.

Le jour de votre élection à la présidence de l'Agglomération Côte Basque-Adour, quel sentiment vous a habité ?

Jean-René Etchegaray : Ce jour-là, j'ai pris la pleine mesure de la charge qui m'incombait, d'une part, parce que je succédais à des personnalités politiques, dont Jean Grenet (lire édito). D'autre part, parce que cette élection coïncidait avec une modification institutionnelle de notre pays, et, de fait, à une montée en puissance des intercommunalités. Je m'explique.

Il n'y avait pas eu pareille réforme administrative relative aux intercommunalités depuis les années 2000. Le nombre des régions sera réduit et les départements sont appelés à disparaître. Cette marche de l'histoire administrative de ce pays, nous devons savoir l'acter.

Dans cette perspective, les intercommunalités joueront un rôle capital. La nôtre en particulier, située au cœur d'un bassin de vie ancré au cœur de l'Eurocité, tourné vers le transfrontalier. Ce bassin de vie embrasse également le Sud des Landes, directement impacté par nos décisions en termes de déplacements par exemple.

Plus encore, nous sommes ici au Pays basque. Et le Pays basque attend beaucoup du rôle qu'aura à jouer notre Agglomération.

De même, le Conseil des élus et le Conseil de développement du Pays basque espèrent que notre intercommunalité saura occuper sa place réelle au sein du Pays basque. Ainsi, du fait de cette transformation du paysage administratif et au regard de la réalité locale, la place de l'intercommunalité en sortira renforcée.

Vous avez souhaité impulser une nouvelle forme de gouvernance avec davantage de transversalité. Comment cela s'illustre-t-il ?

Jean-René Etchegaray : La nouvelle réforme a conféré une légitimité politique à notre assemblée. Les conseillers communautaires qui y siègent ont été élus au suffrage universel direct lors des dernières municipales. Tous peuvent revendiquer la force de la démocratie directe.

En outre, il existe désormais une expression pluraliste au sein de l'assemblée du fait de la présence des oppositions. Et c'est heureux.

La nouvelle gouvernance s'illustre au travers des thématiques et de la composition des 13 commissions, un espace de concertation où nous débattons de sujets dédiés. Nous avons souhaité davantage de transversalité, de lien entre les divers acteurs.

Ainsi, la commission Coopérations territoriales per-

BIO EXPRESS

Jean-René Etchegaray est docteur en droit public, diplômé de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Bayonne. Il a exercé son métier d'avocat durant 36 ans.

Il débute son parcours politique à l'âge de 23 ans comme adjoint dans son village natal de Briscous. En 1995, il devient adjoint à l'urbanisme aux côtés de l'ancien maire de Bayonne, Jean Grenet. Il y assume cette mission pendant 13 ans. En 2008, devenu premier adjoint, il prend en charge la délégation de la culture et du patrimoine. L'une de ses passions premières. Il a également présidé le SCoT. En 2014, il est élu maire de Bayonne, président de l'Agglomération Côte Basque - Adour et président du Syndicat des transports de l'Agglomération Côte Basque - Adour.

mettra de travailler avec le Sud du Pays basque au niveau du transfrontalier, mais aussi avec le Conseil de développement du Pays basque et le Conseil des élus sur le dossier Pays basque 2020…
La commission Transition énergétique abordera l'ensemble des compétences de l'Agglomération. De même, la commission Eaux et littoral traitera d'assainissement, mais aussi de propreté des plages, de qualité des eaux de baignade, etc.
Nous avons souhaité que l'Agglomération ne fonctionne pas en vase clos. Ainsi, ces 13 commissions, fortes de 15 membres chacune, ont été ouvertes à des élus municipaux non communautaires, issus de la majorité ou de l'opposition.
Ces passerelles avec les communes seront essentielles pour les élus, comme pour les agents.
Cela augure d'ailleurs de l'un des chantiers de ce mandat : la mutualisation des services.
Plus que jamais, les services des différentes villes et de l'Agglomération doivent travailler ensemble.

Cette mandature sera marquée par une rigueur budgétaire, notamment au regard de la baisse des financements de l'Etat. Quels seront les investissements prioritaires ?

Jean-René Etchegaray : 2014 est une année de transition. D'ici la fin de cette année, un nouveau Projet communautaire sera élaboré de manière collective. Michel Veunac, premier vice-président de l'Agglomération et maire de Biarritz, conduira ce projet.

Nous le lui avons confié, au regard de son expertise personnelle et du travail déjà réalisé en 2000, pour le passage de District en Communauté d'agglomération.
Ce Projet d'agglomération sera assorti d'un plan de financement précis au regard des investissements d'avenir. Il sera ambitieux mais habité par la raison et le principe de réalité, du fait même de ces baisses financières. Le Projet d'agglomération donnera le cap…

Quelles priorités se dessinent ?

Jean-René Etchegaray : Le développement économique, l'une des compétences fortes de l'Agglomération, est un dossier majeur. Nous avons le devoir de répondre aux préoccupations légitimes de nos concitoyens en matière d'accès à l'emploi.

Je le dis haut et fort, l'Agglomération devra tout mettre en œuvre pour développer l'implantation d'entreprises dynamiques.
Avec l'Etablissement Public Foncier Local, l'Agglomération a déjà réalisé de nombreuses réserves foncières afin de répondre aux demandes d'installations ou d'extensions des entreprises. Nous devons continuer à être pro-actifs dans ce domaine.
Nous veillerons aussi à conforter la logique technopolitaine autour des zones économiques d'avenir gérées par l'Agglomération : Izarbel à Bidart, Technocité à Bayonne et les Landes de Juzan à Anglet.
D'autres pistes seront explorées à l'image de l'économie de la mer, une filière d'excellence porteuse. Nous ferons des propositions concrètes dans ce domaine.
La mission sur l'économie sociale et solidaire menée en lien avec la Politique de la Ville sur les Hauts de Bayonne retiendra également toute notre attention.

Quelle sera votre position sur le dossier de l'habitat ?

Jean-René Etchegaray : L'Agglomération a initié un nouveau Programme local de l'habitat (PLH) ambitieux. Il a été modifié lors de l'entrée de Bidart et de Boucau. Aujourd'hui, ce PLH modifié entend répondre aux attentes et besoins réels de la population, notamment des plus modestes.

Quand nous l'avons initié, nous ne savions pas si nous parviendrions aux objectifs. Aujourd'hui, alors que nous sommes à mi-parcours, ils sont dépassés. Entre 2010 et 2012, la construction de 6 370 logements a en effet été engagée dont 1 665 logements locatifs sociaux financés. Les objectifs du PLH sont donc atteints… à 134 %.

De plus, le nombre d'attributions de logements sociaux a doublé, passant de 300 à 600 par an. La dynamique sera poursuivie dans le respect d'un équilibre social de l'habitat, d'une meilleure mixité.

En votre double qualité de président du Syndicat des transports de l'Agglomération et de président de l'Agglomération, comment ferez-vous évoluer le dossier de la mobilité ?

Jean-René Etchegaray : La mobilité durable est au cœur de toutes nos politiques publiques (foncier, habitat, économie). Notre territoire, déjà au cœur des flux de transit, concentre la grande majorité des équipements liés à la vie des gens : les établissements scolaires et universitaires, les équipements culturels, d'animation et sportifs, les administrations, les établissements de santé, l'aéroport, le port, etc.

Cette attractivité génère un grand nombre de déplacements.

Au regard de la hausse démographique annoncée sur l'agglomération élargie - plus de 20 000 personnes d'ici 2020 -, il convient de trouver les parades efficaces au « tout voiture ». Jean Grenet a relancé ce dossier avec énergie. Il faut maintenant ouvrir une nouvelle étape. Pour ce faire, j'ai initié un séminaire des transports en juin dernier. Il a réuni près d'une centaine d'acteurs, élus et partenaires.

Le dossier du Bus à Haut Niveau de Service est enclenché.

Pourquoi avoir tenu, dés votre arrivée à la présidence de l'Agglomération, à rencontrer les agents des services collecte des déchets et de l'assainissement ?

Jean-René Etchegaray : Je souhaitais mieux connaître la complexité de ces métiers en lien direct avec l'usager, la réalité des équipements avec lesquels travaillent ces agents.

Le service de collecte des déchets compte 130 agents, au service de collecte, dans les déchèteries, à l'entretien des camions et des conteneurs. Le service Eaux et littoral, fort de 35 agents, traite d'hydraulique, d'assainissement, de protection du littoral. Sans ces forces vives que sont les agents, nos politiques publiques seraient lettre morte. J'ai apprécié ces temps d'échange et je pense que la réciproque est vraie…

Vous avez toujours estimé légitime que l'Agglomération Côte Basque - Adour intègre la compétence culturelle. Qu'en sera-t-il ?

Jean-René Etchegaray : En qualité de président de l'Agglomération, je ne passerai pas en force. Pour autant, ce débat sera engagé. La réalité est là. Les pères fondateurs ont créé des équipements majeurs : l'école d'art de Bayonne, le conservatoire… fréquentés par 3 000 personnes. Elle a participé à l'aménagement du pôle images de Biarritz, où se trouve son école supérieure d'art. Elle a aidé à la réalisation de l'Atabal à Biarritz, à la rénovation du théâtre de Bayonne, à la création de la salle culturelle d'Anglet. Elle participe au fonctionnement du Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne… Cela montre à quel point l'Agglomération est dans l'action culturelle.

Reste aujourd'hui à passer de l'action à la politique. Il faut le faire sans complexe car il est de l'intérêt de tous de tendre vers une mise en commun de certains équipements. J'en veux pour preuve la volonté de la ville d'Anglet de confier la gestion de la salle Quintaou à la Scène nationale de Bayonne et du Sud Aquitain. Pour autant, je comprends le souhait des villes de conserver certains champs culturels du fait de leur spécificité… Le débat autour de la compétence culturelle sera donc posé dans le cadre de la réflexion sur le Projet d'agglomération. Rendez-vous fin 2014, afin de découvrir le cap donné à l'Agglomération, en lien avec les attentes de ses citoyens.

Solidarité avec le Pays basque intérieur

À la suite des violentes intempéries qui ont meurtri de nombreuses communes de l'intérieur du Pays basque début juillet, Jean-René Etchegaray a tenu à témoigner du soutien de l'Agglomération aux communes sinistrées. « Je veux dire notre très grande solidarité avec le Pays basque intérieur suite aux terribles intempéries. Très rapidement, les cinq villes de l'Agglomération ont souhaité mettre à disposition des moyens techniques et humains sous forme de solidarité territoriale. »

LES ÉLUS DE L'AGGLO CÔTE BASQUE-ADOUR 2014-2020

LE PRÉSIDENT

Jean-René Etchegaray

Le Bureau est composé du président, des 9 vice-présidents et des 8 conseillers délégués.

Le Conseil compte 33 élus communautaires.

LES VICE-PRÉSIDENTS

Michel Veunac

Claude Olive

Emmanuel Alzuri

Francis Gonzalez

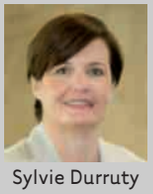
Sylvie Durruty

Guy Lafite

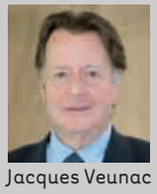
Jacques Veunac

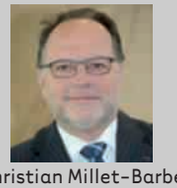
Christian Millet-Barbé

Anthony Bleuze

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Michel Soroste

Martine Bisauta

Jean-Pierre Laflaquière

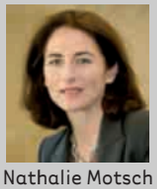
Nathalie Motsch

Peio Claverie

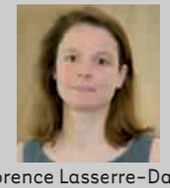
Florence Lasserre-David

Marie-Ange Thébaud

Marc Bérard

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Claudine Getten-Porché

Colette Capdevielle

Jocelyne Castaignède

Maryse Sanpons

Nicole Darrasse

Marie-José Espiaube

Philippe Neys

Sylvie Meyzenc

Guy Mondorge

Alain Lacassagne

Christine Lauqué

Valérie Dequeker

Max Brisson

Henri Etcheto

Ghislaine Haye

LES ÉLUS, MODE D'EMPLOI

Comment ont-ils été élus ?

Pour la première fois de son histoire, l'Agglo Côte Basque - Adour compte des conseillers communautaires élus au suffrage universel direct, dans le cadre des élections municipales de mars 2014. Ils étaient jusque-là désignés au sein des conseils municipaux.

Les électeurs des communes de plus de 1 000 habitants ont en effet désigné, le même jour, sur un seul et même bulletin de vote, les élus candidats au conseil municipal et ceux, candidats aux postes de conseillers communautaires. L'ordre de la liste étant respecté.

La réforme a donné une légitimité démocratique à l'assemblée communautaire, où siègent plusieurs représentants d'oppositions. Et davantage de femmes.

L'exécutif de l'Agglo est formé de…

Aux côtés du président de l'Agglo figurent neuf vice-présidents (voir leur délégation page 10) et huit conseillers délégués (voir page 11).

LE SAVEZ-VOUS ?

L'Agglomération compte 33 conseillers communautaires titulaires (contre 33 conseillers titulaires et 16 suppléants lors de la précédente mandature). Leur répartition s'est faite selon le nombre d'habitants des villes : 11 pour la ville de Bayonne, 9 pour la ville d'Anglet, 7 pour la ville de Biarritz et 3 conseillers pour chacune des villes de Bidart et Boucau.
Les conseillers communautaires sont élus pour six ans, soit la même durée que pour leur mandat municipal.

© Agglo/JP.Plantey

Quels sont leurs rôles ?

Le président

Il est le capitaine d'équipe. Le président prépare et exécute les délibérations du Conseil d'Agglomération, dont il préside les séances et dirige les débats. Il dirige aussi les séances de Bureau. Il est l'interlocuteur privilégié des partenaires (Europe, Etat, Région, Département). Il délègue une partie de ses fonctions aux vice-présidents mais en conserve la responsabilité.

Les vice-présidents et les conseillers délégués

Chacun est responsable d'un secteur d'activité (dite délégation) confié par le président. Il prend les décisions courantes qui y sont rattachées.

Les conseillers communautaires

Les conseillers communautaires débattent des projets et votent des délibérations tous les deux mois. Tous ces élus participent en outre, selon leurs délégations et leurs centres d'intérêts, à des commissions ou représentent l'Agglo au sein de 13 syndicats mixtes. Certains même les président (lire page 8).

Comment marche l'Agglo ?

La gouvernance de l'Agglomération s'articule autour de trois instances : le Conseil, le Bureau et les commissions.
Le Conseil, formé par les 33 conseillers communautaires, est une sorte de « parlement » de l'Agglo. Il se réunit tous les deux mois en séance publique.
Le Bureau, organe exécutif, est le lieu de coordination. Il compte le président, les 9 vice-présidents et les 8 conseillers délégués (voir pages 10-11).
Les commissions, au nombre de 13 désormais, étudient les affaires qui leur sont soumises. Elles élaborent des projets, en débattent, formulent des propositions avant de les transférer pour validation au Bureau ou au Conseil.
L'Agglo compte en outre des représentants dans 13 syndicats partenaires (lire page 8).

LE SAVEZ-VOUS ?

L'Agglo a fêté ses 40 ans le 27 octobre 2012. Elle compte aujourd'hui 5 communes : les trois communes historiques de Bayonne, Anglet, Biarritz et celles de Bidart et de Boucau qui l'ont rejointes en janvier 2011 pour donner vie à l'Agglomération Côte Basque-Adour.

L'AGGLO EN ORDRE DE MARCHE

© Agglo Côte Basque - Adour/JP.Plantey

13 commissions de travail

L'Agglo est passée à 13 commissions. De nouvelles missions ont été dessinées et la représentation a été élargie à 15 membres par commission. Ils débattent de propositions avant de les soumettre au Conseil ou en Bureau.

- **Mobilités**
- **Développement économique**
- **Finances**
- **Urbanisme et Habitat**
- **Transition écologique et énergétique** NOUVEAU
- **Enseignement supérieur et artistique Recherche - Formation**
- **Eaux et Littoral**
- **Politique de la ville**
- **Coopérations territoriales** NOUVEAU
- **Grands équipements** NOUVEAU
- **Prévention, collecte et valorisation des déchets**
- **Numérique et systèmes d'information** NOUVEAU
- **Organisation-Mutualisation** NOUVEAU

Les partenaires de l'Agglo

Des représentants désignés par l'Agglomération siègent au sein de 13 syndicats mixtes. Certains de ces syndicats sont présidés par des conseillers communautaires :

- **Syndicat Mixte d'études pour l'élaboration et le suivi du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes :** Président : Marc Bérard
- **Syndicat Mixte des Transports de l'Agglo Côte Basque - Adour :** Président : Jean-René Etchegaray
- **Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de Biarritz Anglet Bayonne :** Président : Michel Veunac
- **Syndicat Mixte Kosta Garbia :** Président : Emmanuel Alzuri
- **Syndicat Mixte Bil Ta Garbi :** Présidente : Martine Bisauta
- **Syndicat Mixte Bizi Garbia**
- **Syndicat Mixte pour l'aménagement de la zone d'Ametzondo**
- **Syndicat Mixte pour l'aménagement du Centre européen de Fret de Bayonne Mouguerre Lahonce**
- **Syndicat Mixte du Bas Adour**
- **Syndicat Mixte du Bassin versant de la Nive**
- **Syndicat Mixte de la Nive Maritime**
- **Syndicat Mixte pour le fonctionnement du Conservatoire à rayonnement régional Maurice-Ravel :** Président : Jacques Veunac
- **Syndicat Mixte du Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne**

Pour en connaître la composition, les infos sur : **www.agglo-cotebasque.fr**

Le budget primitif 2014 à la loupe

Le budget primitif 2014 s'élève à 196,8 millions d'euros pour le budget principal : 100 ME de fonctionnement et 96,8 ME d'investissement. Ce budget de transition est impacté par la baisse des dotations de l'Etat. De 1,4 ME en 2014, cette baisse pourrait atteindre 6,5 ME en 2017. Dans ce contexte, le budget primitif 2014 se caractérise par une limitation des nouveaux investissements et une rigueur sur les charges de fonctionnement (avec une baisse de 10 % des charges des services) qui permet de maintenir la capacité d'auto financement à haut niveau : 19,2ME comme en 2013. Le faible poids des charges de gestion dans le budget de fonctionnement (1/3 des dépenses de l'Agglo) suppose qu'à l'avenir, la réduction de charges se porte vers d'autres interventions. En effet, 2/3 des charges de l'Agglo concernent les engagements vers les communes, les syndicats ou les autres organismes. Pour répondre à cet enjeu, le prochain pacte financier avec les communes intégrera notamment le principe de mutualisation entre les services de l'Agglo et ceux des villes, priorité confirmée par l'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation d'ici fin mars 2015.

LE SAVEZ-VOUS ?

LES ENSEIGNEMENTS DE CE BUDGET 2014 :

- **objectif d'une baisse de 10 %** des charges de gestion des services atteint,
- progression satisfaisante des ressources fiscales **sans hausse des taux d'imposition**,
- capacité d'autofinancement stabilisée avec **19,17 ME** (soit le niveau de 2013),
- le budget principal de l'Agglo est **en capacité de rembourser la totalité de sa dette** en 5,7 ans, un chiffre satisfaisant,
- **8,2 ME d'opérations nouvelles** sur 33 ME de dépenses d'équipements.

Comment ça marche ?

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement (98,5 ME) proviennent majoritairement de la fiscalité :

- La taxe d'habitation : **19,9 ME**
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : **17,4 ME**
- La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : **9,3 ME**
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : **2,4 ME**
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER): **0,2 ME**
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties **: 0,15 ME**
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : **20,1 ME**

Mais aussi :

- des dotations et compensations de l'Etat : **24,7 ME**

et d'autres recettes (loyers perçus, recettes des services, subventions de fonctionnement, etc.)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Versements aux communes : **26,2 ME**
  (soit 33 % des charges réelles de fonctionnement de l'Agglo)
- Subventions et contributions (32 % des charges) : **25,6 ME** dont 1/3 consacré aux syndicats en charge de la collecte et du traitement des déchets Bil Ta Garbi (7 ME) et Bizi Garbia (0,8ME), le syndicat des transports (4,8 ME), le SDIS 64 (4,6ME), le syndicat mixte du conservatoire (3,2ME)…
- Charges de personnel et indemnités d'élus (15,9 %) : **12,6 ME**
- Charges de gestion des services (12,1 %) : **9,6 ME**

Mais aussi intérêts de la dette, péréquation nationale…

LE SAVEZ-VOUS ?

A la suite de la réforme de la taxe professionnelle en 2011, l 'Agglo perçoit un panier de ressources fiscales composé de quatre taxes et de divers produits (près de 50 ME). L'Agglo fixe les taux de 4 taxes (hors TEOM) : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties. En 2014 (et depuis 2011 déjà), ces taux d'imposition n'ont pas été augmentés.

Les taxes ménages et la cotisation foncière des entreprises (CFE) représentent 37,3 ME en 2014 soit 75 % des recettes fiscales (hors TEOM) et 38 % des recettes de fonctionnement.

L'Agglo investira plus de 33 millions d'euros*

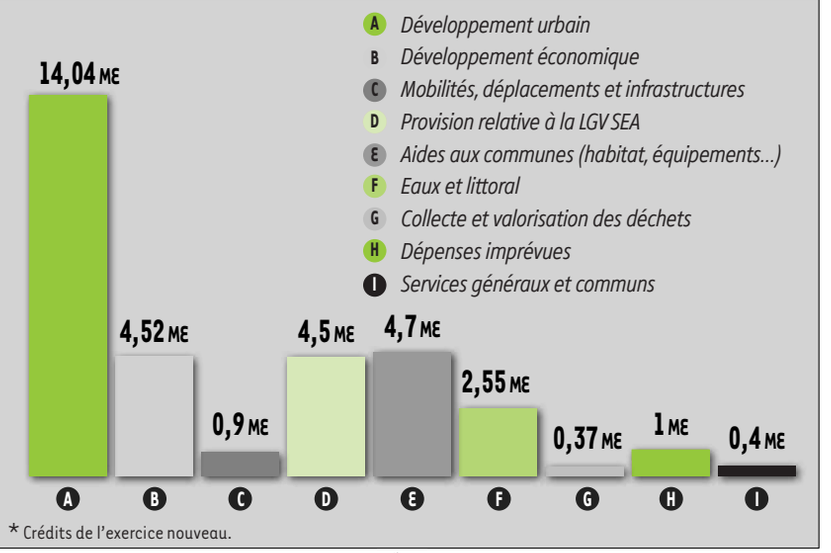

* Crédits de l'exercice nouveau.

LES 9 VICE-PRÉSIDENTS

Michel Veunac

1er vice-président de l'Agglo en charge de la délégation Développement économique, économie de la mer et Projet d'agglomération

- Maire de Biarritz
- Président du Syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de Biarritz Anglet Bayonne
- Conseiller régional d'Aquitaine
- Psychosociologue
- 68 ans

Claude Olive

2e vice-président de l'Agglo en charge de la délégation de l'urbanisme

- Maire d'Anglet
- Conseiller général d'Anglet nord
- Cadre de la fonction publique territoriale
- 51 ans

Emmanuel Alzuri

3e vice-président de l'Agglo en charge de la délégation Eaux et littoral

- Maire de Bidart
- Président du Syndicat mixte Kosta Garbia
- Cadre dirigeant dans le tourisme
- 44 ans

Francis Gonzalez

4e vice-président de l'Agglo en charge de la délégation des Finances : Budget et comptes

- Maire de Boucau
- Expert comptable à la retraite, ancien directeur d'entreprises
- 64 ans

Sylvie Durruty

5e vice-présidente de l'Agglo en charge de la délégation Action économique, filières d'excellences et technopoles, formation professionnelle

- 1ère adjointe au maire de Bayonne : Economie, commerce et tourisme, ressources humaines, systèmes d'information et ville numérique.
- Chef d'entreprise
- 51 ans

Guy Lafite

6e vice-président de l'Agglo en charge de la délégation Enseignement supérieur et artistique - Recherche

- 1er adjoint au maire de Biarritz chargé des affaires juridiques
- Ancien secrétaire général adjoint des mairies de Marseille et de Paris, ancien directeur d'entreprises
- 65 ans

Jacques Veunac

7e vice-président de l'Agglo en charge de la délégation Prévention, Collecte et Valorisation des déchets

- 1er adjoint au maire d'Anglet délégué à l'urbanisme, l'étude et la réalisation d'équipements communaux et aux déplacements
- Président du Syndicat mixte pour le fonctionnement du Conservatoire
- Médecin retraité
- 69 ans

Christian Millet-Barbé

8e vice-président de l'Agglo en charge de la délégation Habitat et Politique de la ville, des ressources humaines

- 2e adjoint au maire de Bayonne en charge de : Prévention, sécurité et tranquillité publique, politique de la ville.
- Directeur d'établissement médico-social
- 60 ans

Anthony Bleuze

9e vice-président de l'Agglo en charge du Numérique et des Systèmes d'Information

- 2e adjoint au maire d'Anglet délégué au tourisme, à l'animation, à la communication institutionnelle et aux NTIC.
- Président de l'Antic Pays basque
- Chargé de mission au Conseil général des Pyrénées-Atlantiques
- 36 ans

Michel Soroste

1er conseiller délégué de l'Agglo en charge de la délégation des Finances (ressources prospectives et fiscalité), des grands équipements et de l'organisation-mutualisation

- 4e Adjoint au maire de Bayonne en charge des finances, de la fiscalité et du contrôle de gestion
- Commissaire aux comptes retraité.
- 64 ans

Martine Bisauta

2e conseillère déléguée de l'Agglo en charge de la transition écologique et énergétique

- 3e adjointe au maire de Bayonne en charge du développement durable et des stratégies urbaines
- Présidente du Syndicat mixte Bil Ta Garbi
- Retraitée
- 64 ans

Jean-Pierre Laflaquière

3e conseiller délégué de l'Agglo en charge des Coopérations territoriales

- 8e adjoint au maire d'Anglet délégué aux politiques contractuelles et aux relations avec les institutions
- Préfet honoraire
- 67 ans

Nathalie Motsch

4e conseillère déléguée de l'Agglo en charge de la Protection du trait de côte

- 4e adjointe au maire de Biarritz chargée de l'urbanisme et de la vie urbaine
- Ancien membre du Barreau de Paris
- 45 ans

Peio Claverie

5e conseiller délégué de l'Agglo en charge du transfrontalier

- Adjoint au maire de Biarritz chargé de la réglementation, de l'état civil, des conseils de quartier et de la vie associative
- Professeur des écoles
  Directeur d'école primaire
- 58 ans

Florence Lasserre-David

6e conseillère déléguée de l'Agglo en charge des mobilités douces

- 5e adjointe au maire d'Anglet déléguée au développement durable et au suivi de l'Agenda 21
- Attachée commerciale d'un groupe énergéticien français
- 40 ans

Marie-Ange Thébaud

7e conseillère déléguée de l'Agglo en charge de la Politique de la ville

- 1ère adjointe au maire de Boucau déléguée à l'environnement et à l'attribution des logements sociaux
- 56 ans

Marc Bérard

8e conseiller délégué à l'Agglo en charge du suivi du SCOT de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes

- 1er adjoint au maire de Bidart délégué au cadre de vie, à l'urbanisme et à l'aménagement durable
- Président du Syndicat mixte d'études pour l'élaboration et le suivi du SCOT
- Professeur des écoles
- 55 ans

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Claudine Getten-Porché

Conseillère communautaire

- Conseillère municipale à Anglet
- Infirmière libérale et responsable d'un cabinet d'infirmières
- 66 ans

Jocelyne Castaignède

Conseillère communautaire

- 2e adjointe au maire de Biarritz chargée de la culture
- Maître de conférences à l'UFR pluridisciplinaire Bayonne, Anglet, Biarritz, Directrice du Master 2 Criminologie et droit des mineurs en difficulté
- 66 ans

Nicole Darrasse

Conseillère communautaire

- 3e adjointe au maire d'Anglet déléguée à l'action éducative, à la petite enfance et à la jeunesse.
- 63 ans

Philippe Neys

Conseiller communautaire

- 6e adjoint au maire de Bayonne en charge des Transports, de la circulation et du stationnement
- Chef d'entreprise
- 61 ans

Guy Mondorge

Conseiller communautaire

- Conseiller municipal à Anglet
- Vice-président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques (Anglet sud)
- Retraité de France Télécom
- 60 ans

Christine Lauqué

Conseillère communautaire

- 5e adjointe au maire de Bayonne déléguée aux Solidarités, à la santé publique et aux seniors
- 60 ans

Max Brisson

Conseiller communautaire

- Conseiller municipal de Biarritz
- Conseiller général (Biarritz ouest)
- Professeur de chaire supérieure d'Histoire.
- 57 ans

Ghislaine Haye

Conseillère communautaire

- 10e adjointe au maire de Biarritz chargée de la Solidarité et de l'économie sociale et solidaire
- Courtier en restructuration de crédit
- 57 ans

Colette Capdevielle

Conseillère communautaire

- Conseillère municipale de Bayonne
- Députée de la 5e circonscription des Pyrénées-Atlantiques
- Avocate
- 55 ans

Maryse Sanpons

Conseillère communautaire

- 2e adjointe au maire de Bidart déléguée au logement, aux solidarités et à l'action sociale
- Manipulatrice en radiologie
- 54 ans

Marie-José Espiaube

Conseillère communautaire

- Conseillère municipale de Boucau
- Aide-soignante en milieu hospitalier
- 54 ans

Sylvie Meyzenc

Conseillère communautaire

- Conseillère municipale déléguée de Bayonne : commerce, artisanat, halles et marchés
- Dirigeante société
- 53 ans

Alain Lacassagne

Conseiller communautaire

- 8e adjoint au maire de Bayonne en charge de l'urbanisme et de l'habitat
- Architecte
- 52 ans

Valérie Dequeker

Conseillère communautaire

- 7e adjointe au maire d'Anglet déléguée à l'environnementet au cadre de vie
- Infirmière de métier
- 51 ans

Henri Etcheto

Conseiller communautaire

- Conseiller municipal de Bayonne
- Conseiller général (Bayonne ouest)
- Professeur agrégé, enseignant au collège Camus de Bayonne, chercheur associé.
- 42 ans

© Agglo Côte Basque - Adour/JP.Plantey

Le Conseil d'Agglomération se réunit tous les deux mois.

ZOOM SUR LE TERRITOI DE L'AGGLO CÔTE

2014

Au 1er janvier 2014, **la population totale** est de **126 702 habitants.** Bayonne : 45 714 habitants, Anglet : 39 919, Biarritz : 26 648, Boucau : 7 973 et Bidart : 6 448 *(source INSEE 2011)*. L'Agglo couvre 78km² et se situe au coeur d'un bassin de vie élargi de 220 147 habitants.

126 702
HABITANTS

UN TERRITOIRE ATTRACTIF

25 918 personnes habitant à l'extérieur du territoire de l'Agglomération viennent y travailler dont 16 500 personnes venues de communautés de communes formant le SCoT, à savoir 5 055 personnes de la communauté de communes du Sud Seignanx, 4 685 d'Errobi, 4 397 de Nive-Adour, 618 de la communauté de communes du Pays de Bidache, 1 744 de la communauté de communes du Pays d'Hasparren.
A noter que 4 304 personnes viennent aussi du territoire de l'Agglo Sud Pays basque.
(source INSEE 2010)

ANGLET

BIARRITZ

BIDART

POPULATION

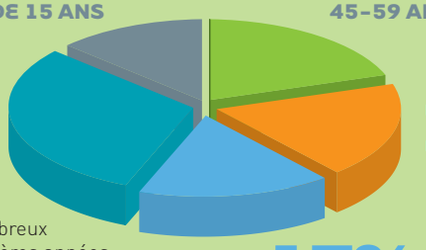

L'Agglo a attiré de nombreux néo-retraités ces dernières années.
(source INSEE 2010)

ENTREPRISES ET EMPLOIS

Au 31/12/2012, le territoire de l'Agglo recense16 335 établissements économiques pour 69 528 emplois (salariés, marchands et indépendants). *Sources CCI Bayonne Pays basque et INSEE-SIRENE 2011-2012.*

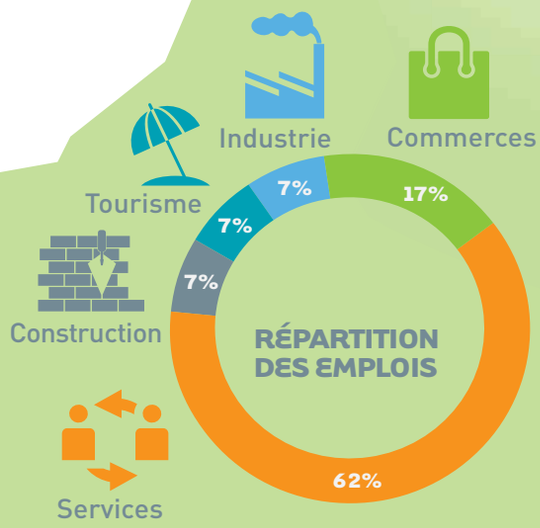

Avec le concours de l'Audap

RE
BASQUE – ADOUR

LE TERRITOIRE DE L'AGGLO, C'EST AUSSI :

UN AÉROPORT
le 2e d'Aquitaine

avec **plus d'1 million de passagers**

UNE OFFRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
pour plus de 5000 étudiants

UN PORT
le **9e de France**, géré par la Région

UN SITE dédié aux arts de l'image à Biarritz, **DES ESPACES CULTURELS** de qualité, le **MUSÉE** basque, le **MUSÉE** de la mer...

UN HÔPITAL
de plus de **3 000** salariés, et une capacité d'accueil de près de 930 lits

UN POOL
de cliniques privées

UNE HALLE ÉCONOMIQUE À IRATY

DES TECHNOPOLES DE POINTE

Izarbel à Bidart, Technocité à Bayonne, Landes de Juzan à Anglet...

... ET DES LIEUX DE VIE !

OCTOBRE 1972
Création du District de Bayonne Anglet Biarritz

JANVIER 2000
Transformation du District en Communauté d'Agglomération et extension des compétences

JANVIER 2011
Adhésion des communes de Bidart et de Boucau. L'Agglo Côte Basque - Adour est née.

L'AGGLO CÔTE BASQUE-ADOUR, C'EST :

5 communes

33 conseillers communautaires

316 agents

196,8 millions d'euros de budget principal (BP2014)

71 000 tonnes de déchets collectés en 2013

33 millions d'euros d'investissements en 2014

8,3 millions de voyages sur le réseau de bus Chronoplus en 2013

ZOOM SUR L'AGGLO

L'Agglomération Côte Basque - Adour emploie 316 agents. Près de 90 agents évoluent au sein du siège administratif de l'avenue Foch à Bayonne. Près de 170 agents issus des services collecte des déchets et assainissement travaillent dans les locaux du Centre technique de l'environnement (CTE) à Anglet. Le reste des agents est réparti dans les structures externes de l'Agglomération : 24 agents au CFA de l'Agglomération à Bayonne, 9 agents à l'école d'art de l'Agglo, 10 à l'école supérieure d'art (ESA) de Biarritz, 8 au port de plaisance d'Anglet, 3 au sein de l'aire d'accueil des gens du voyage de Landa Ttipia à Bayonne.

L'Hôtel d'Agglomération se trouve avenue Foch à Bayonne.
©Agglo côte Basque - Adour

©Archives Agglo/L.Zeller

Le CFA de l'Agglo

Le CFA forme plus de 250 jeunes par alternance dans l'hôtellerie-restauration et le commerce. Il s'appuie sur une vingtaine de formateurs, plus de 400 entreprises formatrices. Une dizaine de diplômes sont déclinés du CAP au bac pro.

©Archives Agglo/L.Zeller

Le port de plaisance d'Anglet

Le port de plaisance du Brise-Lames d'Anglet dispose de 425 postes d'amarrage. Géré par l'Agglo depuis 1973, il participe de l'offre touristique du littoral.

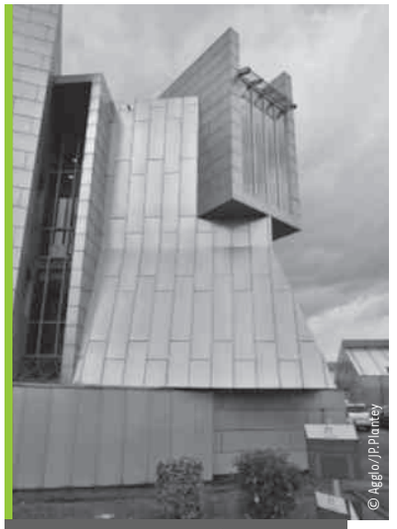
© Agglo/J.P.Plantey

Le Centre technique de l'environnement

Ce bâtiment métallique, situé en bord d'Adour à Anglet, prête son cadre aux services de la collecte et de l'assainissement. Il jouxte la déchèterie et la station d'épuration du Pont-de-l'Aveugle.

© Agglo/E.Quatrevieux

L'école supérieure d'art (ESA) de Biarritz

Cet établissement innovant et professionnel forme une cinquantaine d'élèves au Diplôme national d'arts plastiques (DNAP), option Art, mention industries culturelles. Des artistes invités de renom y donnent des cours.

www.esa-rocailles.fr

©Archives Agglo/L.Tomassi

L'école d'art de Bayonne

Près de 1 100 élèves suivent des cours dans cette école d'art, installée dans la Cité des arts de Bayonne, aux côtés du conservatoire. Elle est l'une des plus grandes écoles préparatoires publiques aux concours des écoles supérieures d'art et l'une des plus importantes écoles d'art de public amateur.

www.art.agglo-cotebasque.fr

LE SAVEZ-VOUS ?

L'aire d'accueil des gens du voyage

L'Agglo assure aussi la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Landa Ttipia située à Bayonne, forte de 32 emplacements pour 50 places de caravanes. La plupart des familles présentes à Landa Ttipia sont sédentaires.

L'AGGLO À VOTRE SERVICE

L'Agglomération Côte Basque - Adour travaille dans le cadre de ses compétences phares, aux côtés de ses partenaires, dans divers domaines : le développement économique, l'habitat et l'aménagement urbain, la mise en place de mobilités durable, la prévention, le tri et la collecte des déchets, mais aussi l'assainissement, l'hydraulique via sa direction Eaux et littoral… Au quotidien, plus de 316 agents travaillent dans des services publics essentiels au maintien de la qualité de vie des citoyens. Plusieurs agents sont directement en lien avec les usagers comme c'est le cas au sein du service collecte des déchets, dans les écoles d'art, sur le terrain des gens du voyage, au Centre de formation d'apprentis. Zooms en images…

© Agglo/J.P.Plantey

Près de **90 agents administratifs** sont installés au siège de l'Agglomération, 15 avenue Foch. Ils y travaillent en lien avec les élus.

© Archives Agglo/L.Tomassi

Des professeurs et artistes interviennent à l'école d'art de l'Agglo.

© DR

En 2013, l**es 6 ambassadeurs du tri de l'Agglo** ont approché plus de 9 000 foyers du territoire.

© DR

Plus de 80 agents travaillent au service collecte des déchets.

© Agglo/J.P.Plantey

L'Agglo, via **sa Direction Eaux et Littoral**, supervise le travail dans les stations d'épuration.

© Agglo/J.P.Plantey

Des chauffeurs-égouttiers travaillent à l'entretien technique et hydraulique des ouvrages.

© Agglo/J.P.Plantey

Le travail sur les réseaux et les stations d'épuration est quotidien.

L'AGGLO AU QUOTIDIEN

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE – INNOVATION

Le service développement économique contribue à garantir la qualité de l'accueil et de l'environnement des entreprises, afin d'assurer leur maintien et leur croissance. L'Agglomération Côte Basque - Adour anticipe ainsi, via le service du développement urbain, les besoins en foncier pour l'accueil de zones économiques. Dans ce cadre, 70 hectares nouveaux à vocation économiques seront créés sur le territoire.

Dès aujourd'hui, l'Agglomération travaille par exemple au développement de deux zones d'activités : Aritxague-Melville Lynch à Anglet et la zone des Fonderies de Mousseroles à Bayonne.

L'Agglomération impulse et conforte également la création de filières d'excellences à travers trois sites technopolitains en plein développement. La technopole Izarbel, à Bidart, compte plus de 1 000 entreprises et 600 étudiants issus de l'école d'ingénieurs Estia. Sur Technocité à Bayonne, la pépinière d'entreprises fraîchement livrée promet dès septembre prochain l'émergence de talents et d'emplois nouveaux dans les domaines de l'aéronautique et des matériaux composites.

À Anglet, le futur campus technopolitain des Landes de Juzan autour de l'éco construction sera bientôt équipé d'un générateur d'activités.

Désormais, l'économie de la mer, un secteur prometteur en terre basque, viendra étoffer le panel des missions de ce service.

La pépinière de Technocité accueillera ses premières entreprises en septembre 2014.

Une université en plein essor

Afin de renforcer la compétitivité du territoire, les services travaillent en faveur du développement de l'enseignement supérieur. Avec plus de 50 millions d'euros investis dans les Campus de la Nive à Bayonne et de Montaury à Anglet, elle a contribué, aux côtés d'autres partenaires, à asseoir le succès de l'université de la côte basque. Elle poursuit cette action en soutenant les activités de recherche, en réfléchissant au développement de l'offre d'enseignement supérieur sur le territoire.

De même, adapter l'apprentissage aux besoins des entreprises du territoire figure parmi ses missions. Elle compte pour ce faire sur son Centre de formation d'apprentis à Bayonne spécialisé dans la formation autour des métiers de l'hôtellerie-restauration et du commerce. Son dernier atout ? Une section Rugby et apprentissage adaptée aux attentes des clubs de rugby, des jeunes… et des entreprises du Pays basque.

EN BREF

L'Agglo gère en direct les trois technopoles Izarbel (www.izarbel.fr), Technocité et les Landes de Juzan

- **535 hectares de zones d'activités**
- **+ 14 % d'emplois en 10 ans**

© Archives Agglo /J.P.Plantey

LES + DE L'AGGLO

Ils sont des milliers à suivre les cours de l'école d'art ou du conservatoire de Bayonne, de l'ESA des Rocailles ou du BTS audiovisuel de Biarritz... Ces établissements culturels et de formation artistique ont tous bénéficié d'un soutien de l'Agglo. Elle a ainsi contribué à l'aménagement du Plateau Images de Biarritz – il regroupe le BTS audiovisuel, la médiathèque le conservatoire, le BTS photo et l'école supérieure d'art gérée en direct par l'Agglo. Elle a également aménagé la Cité des Arts, en favorisant l'installation de son école d'art dans des locaux modernes, aux côtés du conservatoire. Un autre haut-lieu de la culture auquel l'Agglo participe via le syndicat mixte qui le gère.

● **Les infos sur :**

www.art.agglo-cotebasque.fr
www.esa-rocailles.fr
www.cmdt-ravel.fr

HABITAT ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

Habitat et cohésion sociale

En 2009, un constat, implacable : 94 % des logements neufs alors construits s'adressent à 26 % des ménages vivant sur le territoire. Un décalage énorme. Dès lors, en sa qualité de chef de file de la politique locale de l'habitat, l'Agglomération et les communes ont impulsé une nouvelle dynamique de production de logements avec un Programme local de l'habitat (PLH) ambitieux venu répondre aux attentes des familles. Ce PLH a ainsi permis de recentrer la production sur les logements locatifs sociaux et l'accession sociale en direction des ménages modestes, de rééquilibrer l'offre à Bayonne et de développer l'offre entre les villes.

Aujourd'hui, le bilan à mi-parcours du PLH est plus que positif : entre 2010 et 2012, la construction de 6 370 logements a été lancée dont 1 660 logements locatifs sociaux. En outre, du fait de cette dynamique de production neuve, le marché se fluidifie. Ce qui a contribué à doubler le nombre d'attribution de logements sociaux, de 300 à 600 logements par an.

L'Agglomération est par ailleurs la collectivité en charge de la Politique de la Ville. Elle accompagne de fait les actions menées en termes de développement social, économique et urbain, en faveur de territoires fragilisés.

Enfin, dans le domaine de l'accès à l'emploi, elle soutient des équipements placés au service de la population : la Maison de l'emploi, le Plan Local d'Insertion par l'Economie, la Mission locale, etc.

... Développement urbain

Le territoire est confronté à une forte pression foncière. Les terrains y sont rares et chers. Afin de favoriser un développement équilibré de son territoire, les services du développement urbain de l'Agglomération Côte Basque - Adour réalisent des réserves foncières en vue d'y aménager les futures zones d'habitat ou d'activités économiques.

L'Agglomération organise ainsi le développement urbain par des opérations propres. C'est notamment le cas pour le chantier Marinadour à Bayonne, où elle assure l'aménagement des espaces publics.

L'Agglomération a aussi mené d'importantes études sur le devenir de Rive Gauche Adour à Bayonne, ou autour de la ZAC Aritxague-Melville Lynch dont elle veille à la réalisation aux côtés du service développement économique.

Le service a par ailleurs œuvré en faveur de règles communes édictées au travers du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'agglomération de Bayonne et du Sud des Landes, du Schéma d'armature commerciale, etc.

MOBILITÉS

La population de l'Agglomération, comme celle de son bassin de vie, augmente deux fois plus vite que la moyenne nationale. Avec des emplois, des logements et des services concentrés en cœur d'agglomération, ce territoire attractif génère près de 410 000 déplacements par jour. De plus, le recours à la voiture y est l'un des plus élevés de France. Et seulement 5 % de la population emprunte les transports en commun.

Dés lors, face à la hausse démographique annoncée (20 000 personnes de plus à l'échelle de l'Agglomération élargie d'ici 2020), le territoire pourrait compter 12 800 voitures en plus. Il est donc menacé d'asphyxie.

De fait, l'urgence consiste donc à trouver des parades alternatives au « tout voiture ». Dans ce cadre, le Syndicat des transports et l'Agglomération ont impulsé Chronoplus, un réseau de transport restructuré ayant entraîné 30 % de hausse de fréquentation depuis 2011. En parallèle, ils ont travaillé au projet de transport en commun en site propre ultra moderne : Chrono 1et 2. Objectif ? Contribuer à transporter plus de 10 millions de passagers sur l'ensemble du réseau d'ici 2017.

Le Plan de déplacements urbains 2015-2025 entend par ailleurs lister les objectifs et les moyens pour parvenir à la mobilité durable. Avec, parmi les objectifs, de développer les mobilités douces à l'image de l'usage du vélo.

En juin, un séminaire a été engagé par le Syndicat des transports avec l'ensemble des nouveaux élus et des partenaires afin de passer à la vitesse supérieure dans le domaine de la mobilité durable.

Plus d'infos sur le site : www.chrono1&2.fr
www.chronoplus.eu

© Archives Agglo/L.Tomassi

EN BREF

- **8 millions de voyages en 2013**
- **30% de fréquentation en plus** depuis 2011

EAUX ET LITTORAL

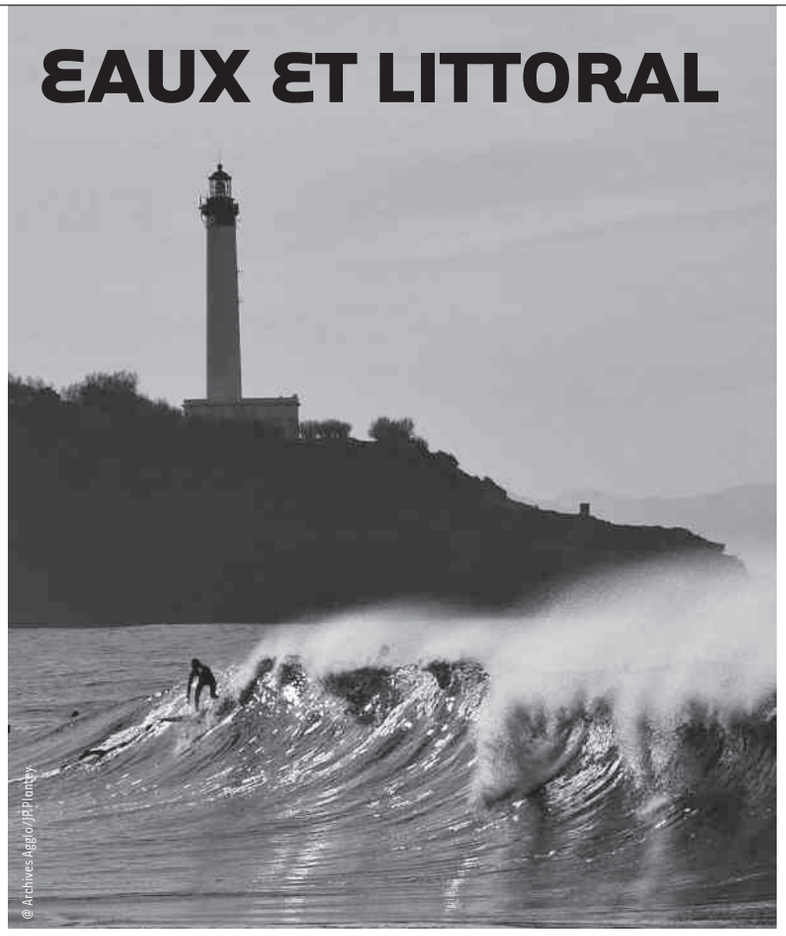
© Archives Agglo/J.P Lantéry

La direction Eaux et littoral, forte de 39 agents, compte des compétences dans les domaines de l'assainissement, de l'hydraulique et de la protection du littoral. L'Agglomération gère ainsi 5 stations d'épuration sur son territoire. Elle exploite les réseaux d'eaux usées et pluviales de la ville de Bayonne et de Boucau et a en charge le suivi administratif, technique et financier des opérations d'investissement.

Elle délègue à son prestataire, la Lyonnaise des Eaux, l'exploitation des stations d'épuration de Marbella à Biarritz et de Bidart, et des réseaux d'eaux usées et pluviales sur Anglet, Biarritz et Bidart. La société assure également, pour le compte de l'Agglo, l'entretien des bassins de rétention enterrés d'Anglet et de Biarritz.

Pour tendre à une meilleure qualité des eaux de baignade, plus de 160 M€ ont été investis depuis 15 ans. Objectif ? Assurer le traitement de 100 % des eaux usées.

Le travail s'intensifie aujourd'hui sur la gestion de la surcharge des eaux pluviales afin de prévenir les problèmes d'inondation. Un Schéma directeur des eaux pluviales a été élaboré en ce sens. De même, des actions fortes sont menées afin de préserver le littoral des attaques climatiques, toujours plus nombreuses. Dans ce cadre, s'inscrit la nouvelle délégation Protection du trait de côte.

EN BREF

- **99% de foyers raccordés**
- **160 M€ en 15 ans** en faveur de la qualité des eaux.

PRÉVENTION ET COLLECTE DES DÉCHETS

La Direction de la collecte et de la valorisation des déchets est l'un des services publics phares de l'Agglo, en lien direct avec les usagers. 364 jours par an, les ripers assurent la collecte des déchets. Cette direction compte 132 agents dont 81 au service collecte des déchets, 26 au service entretien et dans les déchèteries, 6 au garage, 7 à la distribution des sacs poubelles… installés pour la majorité au Centre Technique de l'Environnement (CTE) à Anglet. Là se trouve également la déchèterie du Pont de l'Aveugle - avec près de 700 visites par jour les week-ends les plus fréquentés -, le service entretien des 700 conteneurs d'apport volontaire, le garage où sont réparés les 34 poids lourds, l'aire de lavage des camions, les bureaux en lien direct avec l'usager (permanence de distribution des sacs poubelles ou des composteurs, secrétariat de la redevance spéciale,…).

© Archives Agglo/B. Lapègue

L'Agglo assure la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Bayonne, Anglet, Biarritz et Boucau[1]. Le traitement est ensuite pris en charge par le Syndicat Bil Ta Garbi, qui dispose désormais du pôle de valorisation des déchets Canopia à Bayonne.

En 2013, 71 421 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées sur le territoire de l'Agglomération (hors Bidart), soit 597 kilos/habitant. 34,4 % ont été valorisés, dont 9 371 tonnes d'emballages et de papiers triés puis recyclés. Les six ambassadeurs du tri de l'Agglo ont par ailleurs approché 9 800 foyers.

LE SAVEZ-VOUS ?

- **132 agents et 6 ambassadeurs du tri à votre service**
- **71 421 tonnes collectées** soit 597 kilos/habitant
- **3 déchèteries**
- **34 camions de collecte**

Les infos sur **www.trierplusfort.com**

Leurs atouts de persuasion ? Des flyers pédagogiques, des Stop pub, des composteurs, un site internet www.trierplusfort.com, une mine d'infos utiles pour produire moins et recycler malin…

[1] Pour Bidart, la collecte et le traitement sont assurés par le syndicat Bizi Garbia.

RETROUVEZ TOUTE L'INFO DE

SUR SON SITE WEB
www.agglo-cotebasque.fr

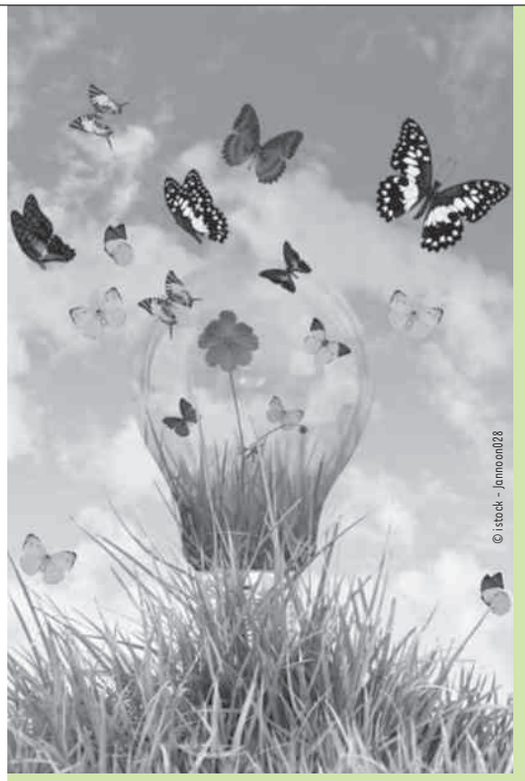

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'excellence environnementale, c'est ce que vise l'Agglo Côte Basque - Adour engagée dans un Plan climat territorial ambitieux. De fait, le développement durable est placé au cœur de l'ensemble de ses politiques publiques. Ses actions sont nombreuses afin de veiller à préserver la qualité environnementale de ce territoire : en matière de réduction des émissions de carbone, sur son territoire mais aussi sur ses activités propres (en incitant par exemple ses agents à préférer les transports alternatifs à la voiture). Elle participe également à la lutte contre les nuisances sonores ou aux actions menées en faveur de l'amélioration de l'air. Afin de préserver la biodiversité, une réflexion est également engagée sur une « trame verte et bleue », à savoir les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques du territoire à respecter. L'Agglomération s'investit également, aux côtés de partenaires, autour de la problématique de l'eau, ou en faveur de la protection du littoral. Aider à préserver la qualité environnementale de ce territoire est la mission du service développement durable.

LE PLAN CLIMAT SALUÉ

Le plan climat-énergie territorial de l'Agglomération Côte Basque - Adour, adopté en février 2014, a défini un plan d'actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Son objectif ? Parvenir à une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020. La Communauté a toujours eu un temps d'avance dans ce domaine. Dès 2009, elle avait engagé un Plan climat première génération, avant même que la loi Grenelle II ne le rende obligatoire. Par ailleurs, trois de ses communes membres (Bayonne, Anglet et Biarritz) avaient également engagé des Agendas 21. Aujourd'hui, le Plan Climat est réactualisé. Dans un courrier de mai 2014, Michel Delpuech, le Préfet de Région a estimé que « ce Plan climat territorial élargi proposait un plan d'actions ambitieux et complet ». « (...) Il répond globalement aux exigences règlementaires, ainsi qu'aux objectifs et orientations fixés par le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) d'Aquitaine ».

Et de « saluer l'important travail fourni et l'engagement fort et durable de l'Agglomération Côte Basque - Adour dans la lutte contre le changement climatique ».

De quoi encourager les acteurs engagés autour de cette mission essentielle.

Mais aussi...

LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

L'Agglo et la Diputación foral du Gipuzkoa ont créé l'Agence transfrontalière pour le développement de l'Eurocité Basque en 1997. Elle compte aujourd'hui d'autres partenaires : le Consorcio Bidasoa-Txingudi, l'Agglo Sud Pays Basque, la Mairie de San Sebastián et Oarsoaldea. Leur ambition ? Transformer la réalité urbaine et littorale de Bayonne à Donostia, composée de diverses structures administratives, en une nouvelle métropole européenne de 600 000 habitants au sein de laquelle infrastructures, services urbains, instruments de gouvernance, seraient conçus de manière conjointe.

Plusieurs projets transfrontaliers sont lancés : le Réseau Vert et Bleu de l'Eurocité Basque,- cofinancé par le programme européen POCTEFA -, un programme d'échanges scolaires sur l'environnement, le prix à l'initiative entrepreneuriale transfrontalière mené avec Bihartean et le Conseil général. Pour autant, le projet phare reste la mise en place d'un réseau de transport ferroviaire cadencé entre Bayonne et San Sebastián. Une réflexion est de plus mûrie afin de construire un plan stratégique opérationnel de l'Eurocité Basque pour 2014-2020 inscrit dans le cadre de programmes européens.

Plus d'infos : www.eurocite.org

L'AGGLO CÔTE BASQUE - ADOUR...

SUR FACEBOOK
Agglomération Côte Basque-Adour

SUR TWITTER
@AggloCôte Basque

LES DERNIERS ÉCHOS DE L'AGGLO

C'EST PARTI POUR LA SECTION RUGBY ET APPRENTISSAGE DU CFA !

Ils sont déjà une dizaine de jeunes âgés de 16 à 25 ans à avoir choisi la section « Rugby et apprentissage » proposée par le CFA de l'Agglo et ses partenaires : la Région Aquitaine, l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière, la Fédération française de Rugby. Cette section inédite propose une solution aux joueurs de rugby passionnés de se former dans l'hôtellerie-restauration ou le commerce et de poursuivre, grâce à une formation sur mesure, leur pratique rugbystique. Le jeune bénéficiera du même enseignement que les autres apprentis, avec en prime, une formation sportive et des outils de l'alternance aménagés. Les apprentis préparent les diplômes proposés au CFA à savoir : sur deux ans : CAP et BP cuisine, CAP et BP restaurant, CAP Service brasserie café, CAP employés de vente spécialisé (options A et B), CAP Employés de commerce multi-spécialités et Bac Pro commerce (le recrutement se fait par une entrée directe en 2ème année de formation après positionnement du candidat) et sur un an : titre professionnel manager univers marchand (par contrat de professionnalisation). Il reste des places. Avis aux amateurs !

© DR

LE SAVEZ-VOUS ?

- Une fois le contrat signé avec un employeur, l'apprenti dispose d'une formation gratuite et rémunérée. Il bénéficie d'un CDD d'un à trois ans et d'aides. Pour les entreprises, des avantages existent : exonération de charges sociales, de crédit d'impôt, allocation d'embauche par le Conseil régional…
- Pour s'inscrire : avoir entre 16 et 25 ans, avoir signé un contrat d'apprentissage dans une entreprise d'hôtellerie-restauration ou de commerce et être inscrit dans un club de rugby.
- Après les positionnements et tests sportifs du 8 au 12 septembre, la formation débutera le 29 septembre. Dossiers à retirer auprès de Ramuntcho Arruti, coordinateur au CFA : tél. 05 59 25 37 98 ; par mail : r.arruti@agglo-cotebasque.fr ou par courrier au CFA 73, rue Bourgneuf 64100 Bayonne.

LA TECHNOCITÉ A SA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

Inaugurée début juillet, la pépinière d'entreprises construite par l'Agglo Côte Basque - Adour est un atout supplémentaire pour la Technocité de Bayonne, la technopole dédiée à l'aéronautique et aux matériaux composites. La réalisation de ce bâtiment énergétiquement très performant - pour un coût de 4,2 millions d'euros - aidera au développement d'entreprises dans ces secteurs. Là, les entreprises disposent de 600m² d'ateliers, de 700m² de bureaux et d'un amphi de 100 places. L'animation des lieux a été confiée à Estia entreprendre. Des entreprises prendront possession des bureaux de la pépinière dès septembre prochain. D'ici 2015, l'objectif est d'accueillir 15 entreprises avec plus de 60 emplois à la clé.

SE FAIRE PLAISIR À L'ÉCOLE D'ART DE L'AGGLO

L'École d'art de l'Agglomération Côte Basque - Adour est installée dans la Cité des Arts de Bayonne, avenue Jean-Darrigrand. Durant les vacances d'été, l'école d'art propose des stages d'initiation ou de perfectionnement en juillet et août à l'attention de tous les publics dans plusieurs disciplines : dessin, peinture, gravure, sculpture, graff et multimédia… Ne tardez pas à vous inscrire en téléphonant au 05 59 59 48 41. Toutes les infos sur le site internet de l'école d'art : www.bab-art.fr

CARTON PLEIN POUR L'ESA DES ROCAILLES

Les 17 candidats de la quatrième promo de l'ESA des Rocailles ayant passé le Diplôme National d'Arts Plastiques (DNAP) option Art, mention industries culturelles l'ont tous obtenu dont 7 avec félicitations et 2 avec mentions. Le jury a relevé des projets singuliers et de niveau supérieur.
Pour donner à découvrir leur univers, les jeunes artistes en herbe ont donné rendez-vous au public dans le décor de la crypte Sainte-Eugénie de Biarritz fin juin…

© M.Cessieca-Duprat

Cassandre Bergerat devant l'une de ses œuvres.

NOUVEAU MANDAT COMMUNAUTAIRE, NOUVELLES RÈGLES DU JEU

La loi prévoyant aujourd'hui une représentation des oppositions municipales au Conseil d'Agglomération, ce sont 6 conseillers communautaires représentant les oppositions d'Anglet, Bayonne, Biarritz et Boucau qui siègent désormais.

3 socialistes, 1 communiste, 1 divers droite, 1 UMP, c'est tout sauf une force d'opposition d'agglomération au sens politique du terme. A l'image d'ailleurs de ce qu'est la « majorité » de ce conseil, bâtie sur les majorités municipales, aussi disparate dans sa composition.

L'Agglomération ne devrait-elle pas être plus un lieu de construction qu'un lieu d'opposition ? Certes nous sommes là pour veiller aux intérêts de nos villes respectives, chacun pour exprimer de son côté ses éventuelles divergences avec le maire de sa ville sur son travail communautaire.

Mais nous sommes surtout là pour bâtir, comme le sont, nous l'espérons, les représentants des majorités.

Le Président Etchegaray a choisi de nous marginaliser. Certains d'entre nous avaient exercé des responsabilités et fait preuve de leurs compétences dans leurs délégations communautaires lors du mandat précédent. Ils ont été écartés des instances de décision, exclus du Bureau d'Agglomération où tout se décide.

Un Maire a même oublié d'informer son opposition des places proposées dans les commissions.

Ce sont des choix bien peu novateurs et bien peu démocratiques.

C'est pour cela que les élus socialistes et communiste de Boucau, Bayonne et Anglet ont choisi de s'exprimer ensemble, pas pour s'opposer mais pour proposer. Notre expression traduira bien sûr nos sensibilités politiques et les priorités qui sont les nôtres.

Nous travaillerons dans les commissions chaque fois que cela nous sera proposé. Nous aurons notre liberté d'expression, contrairement au consensus mou qui régnait souvent dans certaines décisions communautaires. Nous serons vigilants aux « arrangements entre amis » qui ne manqueront pas de se faire entre Maires de nos communes au détriment éventuel de l'intérêt communautaire, ou en rupture avec les engagements actés dans le mandat précédent.

Nous assurerons la transparence de l'information vers les citoyens de l'Agglomération et nous resterons à leur écoute. Un programme chargé, et un engagement positif pour servir nos concitoyens.

Guy Mondorge, Colette Capdevielle, Henri Etcheto et Marie-José Espiaube.
Oppositions municipales de gauche.

Le suffrage universel biarrot, qui a malgré tout orienté vers ma liste le vote de presque un électeur sur deux qui s'est exprimé, me fait aujourd'hui siéger sur les bancs de l'opposition au Conseil communautaire.

Cette situation ne me fait pas oublier pour autant que j'ai fait campagne commune avec Jean-René Etchegaray et Claude Olive et que j'ai présenté avec eux un projet pour notre Agglomération. Je fais donc aujourd'hui confiance à notre président pour le mettre en œuvre. La mutualisation des politiques publiques était le maître mot de ce projet.

Cette volonté d'aller beaucoup plus loin dans l'intégration communautaire est dictée par la situation des finances du pays mais également par le besoin exprimé par nos concitoyens de clarification dans le «qui fait quoi».

Le président a lancé ce chantier, il le réussira.

Jean-René Etchegaray devra aussi répondre à la nécessité pour le Pays Basque de se faire entendre dans un grand ensemble régional où les conseils généraux n'existeront plus dès 2020 et ou les intercommunalités les plus puissantes et les mieux intégrées draineront compétences et moyens.
Sur le sujet, son engagement passé plaide également en sa faveur.

Nous en reparlerons.

Max Brisson

Claudine Getten-Porché, conseillère municipale d'opposition à Anglet, de sensibilité « gaulliste sociale », usera de son droit d'expression dans ces colonnes, lorsque « le sujet s'y prêtera ».

LA LETTRE DE L'AGGLO

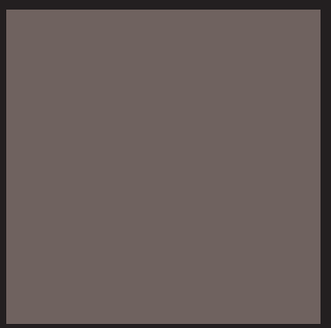

BIDART

BOUCAU

Agglomération
Côte Basque - Adour

15, avenue Maréchal-Foch
CS 88507
64185 Bayonne Cedex

www.agglo-cotebasque.fr

AGGLOMÉRATION
CÔTE BASQUE-ADOUR

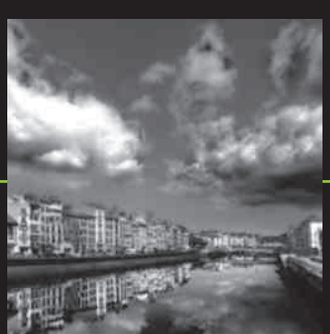

BAYONNE

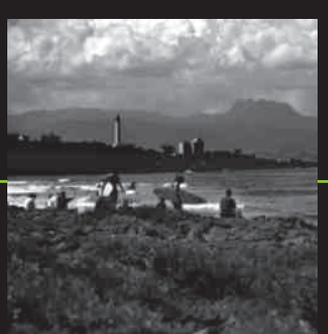

ANGLET

BIARRITZ